

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025-03-26-022

Séance du 26 mars 2025

Date de convocation : 13 mars 2025

Date d'affichage de la convocation : 13 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS – ABSENTS – PROCURATIONS :

	PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A		PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A
Anne FABIANO CONTIGLIANI	P		Corinne DEBARREIX-PAGE	P	
Christian GUILLEMOT	P		François CREVOLA	P	
Virginie BECQUET	P		Maryse PACCARD	P	
Mustafa SARIKAYA	A	F. CREVOLA	Carine MOUSTAUD	A	C. PRADIER
Philippe BELAIR	P		Jean-Claude PERON	P	
Aurore SAMIER	P		Inès DUBOIS	A	F. GENILLON
Gilbert BARRIQUAND	P		Pascal JUSSEAUME	P	
Laurence RAVEROT	P		Amara BOUDIB	A	N. CHAMARD- COQUAZ
Irène TOST	P		Anne PIRAT	P	
Christian PRADIER	P		Nadine CHAMARD- COQUAZ	P	
Jean-Luc CHARVET	A	V. BECQUET	Eugène TURLET	P	
René BERTRAND	P		Catalina GARCIA	A	L. RAVEROT
Franck GENILLON	P		Anthony RAMBEAU	A	C. GUILLEMOT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : René BERTRAND

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 19

Pouvoirs : 7

Quorum : 14

**Objet** : POLITIQUE DE LA VILLE - Demande de participation financière pour l'action « Le Petit Déjeuner des Habitantes » 2025

**Rapporteur** : Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire

Dans le cadre de son engagement en faveur du renforcement du lien social et de la participation des habitants, la Ville de Montluel a été sollicitée par l'association Cémoakiffé pour une participation financière à l'action « Le Petit Déjeuner des Habitantes ». Cet événement, prévu en 2025, vise à favoriser les échanges et la convivialité entre les habitantes du quartier, en créant un espace de rencontre et de dialogue autour d'un moment convivial.

Cette action bénéficie déjà d'un soutien prévisionnel de 2000 € de la part de partenaires institutionnels. Toutefois, un complément de financement est nécessaire pour assurer son bon déroulement. À ce titre, la Ville est sollicitée pour l'octroi d'une subvention de 1000 €, qui devra être prévue dans le budget 2025 de la politique de la ville.

Madame la Maire invite le Conseil Municipal à délibérer,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- D'accorder à l'association Cémoakiffé, dans le cadre de la politique de la ville, une participation financière d'un montant de 1 000 €,
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025,
- D'autoriser Madame la Maire à mandater cette subvention.

Accusé de réception en préfecture  
001-210102620-20250326-2025-03-26-022-DE  
Date de réception préfecture : 03/04/2025

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme  
Je certifie que le présent acte  
a été publié ou notifié selon  
les règlements en vigueur

La Maire, Anne FABIANO CONTIGLIANI

Le secrétaire de séance

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Accusé de réception en préfecture  
001-210102620-20250326-2025-03-26-022-DE  
Date de réception préfecture : 03/04/2025